

Mandat de gestion de fortune Cash Plus

Pour utilisation à des fins de marketing

Description sommaire

Le mandat de gestion de fortune Cash Plus permet d'investir dans des actifs générateurs de rendement, tant dans le secteur privé que public. La composante privée est confiée à un petit groupe de gestionnaires spécialisés dans les stratégies de dette privée liquide. La composante publique consiste en un portefeuille diversifié d'obligations de qualité (Investment Grade) et de courte durée.

Les emprunteurs acceptent de payer des taux d'intérêt élevés, car ces dernières années il est devenu beaucoup plus difficile d'obtenir des financements par les voies classiques (généralement les banques).

Les gestionnaires de fonds spécialisés dans le financement privé se distinguent par ailleurs par un processus de décision rapide et des structures plus souples que les financeurs traditionnels.

Le mandat de gestion de fortune Cash Plus offre une grande flexibilité pour la constitution d'un portefeuille et permet de gérer les entrées et sorties de fonds au fil du temps.

Montant du placement À partir de CHF 500 000 ou contre-valeur

Monnaies de référence disponibles CHF, EUR, USD, GBP

Horizon de placement Au moins 2 ans

Rendement attendu Au min. 0,9 % par an en CHF (rendement brut)

Conditions Forfait dépendant du montant du placement. Des informations complémentaires sont disponibles sur demande.

Public visé

Le mandat de gestion de fortune Cash Plus s'adresse aux investisseurs qui souhaitent faire des placements dans des actifs générateurs de rendement. Les investissements dans des obligations classiques offrent un rendement modeste pour une liquidité élevée et une bonne diversification, tandis que les placements dans la dette privée génèrent des rendements significatifs, mais avec une liquidité moindre.

Processus d'investissement

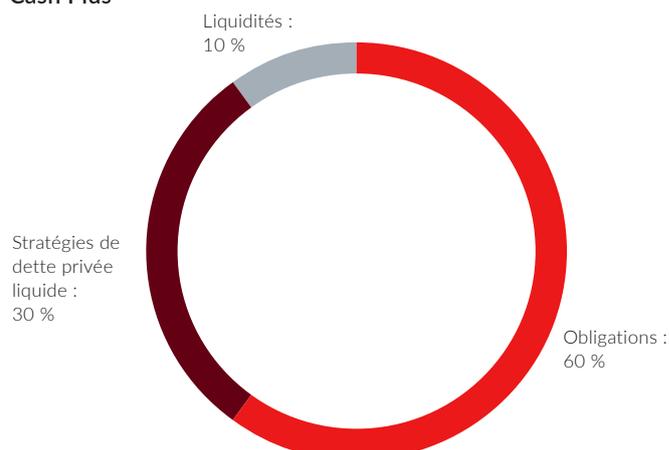
Le mandat de gestion de fortune Cash Plus consiste en un portefeuille divisé en trois classes d'actifs avec une allocation individuelle :

- **Liquidités**
- **Obligations**
Placement dans des titres individuels présentant une duration faible (au maximum trois ans). Les investissements se limitent exclusivement à des obligations d'entreprises ayant une notation Investment Grade (au minimum BBB).
- **Stratégies de dette privée liquide**
Les investissements sont réalisés via des fonds gérés par des gestionnaires spécialisés. Le choix des gestionnaires de fonds repose sur les critères suivants :
 - stabilité et réputation de la société de gestion et des gestionnaires de fortune,
 - expertise relative à certains marchés et types de stratégie de dette privée liquide,
 - contribution à la diversification de l'ensemble de l'allocation,
 - capacité à atteindre des rendements conformes aux attentes du mandat.

La pondération des allocations est fixée par les experts de la Banque CIC et tient compte de l'évaluation des risques liés à chacun des fonds.

Chaque fonds de placement investit à son tour son capital dans un grand nombre de crédits au sein de secteurs économiques et régions adéquats en tenant compte d'un rapport risque-rendement optimal.

Exemple de composition d'un mandat de gestion de fortune Cash Plus



Mandat de gestion de fortune Cash Plus



Pour utilisation à des fins de marketing

Vos avantages

- **Accès à des opportunités de placement sur des marchés de crédits privés à court terme** : vous avez accès à des gestionnaires de fortune spécialisés dans les stratégies de dette privée liquide.
- **Gestion de fortune professionnelle** : vous profitez d'un processus de placement structuré, supervisé par nos experts.
- **Prédictibilité** : les placements de ce type présentent en général une faible volatilité.
- **Décorrélation du marché** : la performance des investissements n'est pas corrélée avec les marchés traditionnels. De ce fait, ce produit offre une possibilité de diversification par rapport aux classes d'actifs classiques comme les actions et les obligations.
- **Transparence** : vous recevez régulièrement un rapport détaillé sur la performance et les investissements réalisés.

Risques potentiels

- **Risque des marchés privés** : les performances passées ne constituent pas une garantie quant aux performances futures.
- **Risques de rendement** : il ne peut être garanti que les rendements attendus seront réalisés et que des pertes seront évitées.
- **Risque de liquidité** : la liquidité des produits financiers peut fluctuer. Cela signifie qu'il existe un risque que les produits peu liquides ne puissent pas toujours être vendus avec effet immédiat.
- **Risque de change** : des placements dans des monnaies étrangères peuvent influencer sur la performance.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.